COMMUNE de SAINTE OUENNE

Département des Deux-Sèvres

2026 **PROCES VERBAL**

Date de convocation :
27.08.2026

Conseillers :

En exercice :	15
Présents :	14
Pouvoirs :	0
Votants :	14

Secrétaire de séance :
Madame Stéphanie GROSSET

L'an deux mil vingt-six, le trente et un août à vingt heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Cédric TEXIER, maire de la commune.

Présent.e.s :

Mmes et MM. BERNABÉ Sarah, BINEAU Malory, CHENU Clarisse, CHESNEAU Sylvain, DURRANDE Quitterie, GROSSET Stéphanie, LALLIER Patrice, LELONG Bruno, MAYNARD Jean-Paul, MOTILLON Marie, PELLETIER Jean-François, SMITH Michael, TEXIER Cédric, et ZIEGLER Cécile.

Absent.e.s excusé.e.s :

Mme THUILLAS (DUPUIS) Vinciane

Ordre du jour :

1. Validation procès-verbal
2. Ouverture de poste non permanent pour accroissement d'activité
3. Demande de modification d'un zonage du PLUi
4. Projet de végétalisation de la cour d'école
5. Point sur les commissions et les affaires courantes
6. Questions et informations diverses

1. VALIDATION PROCES-VERBAL

Validation du procès-verbal du conseil municipal du **20 juillet 2026** à l'unanimité des présents.

2. OUVERTURE DE POSTE NON PERMANENT POUR ACCROISSEMENT D'ACTIVITE

La délibération 2026-23 prévoyait le recrutement d'un agent contractuel pour faire face à des besoins liés à un accroissement d'activité saisonnier à temps plein, en prévision des périodes de congés et de la période estivale, pour renforcer le service technique jusqu'au 15 octobre 2026 ;

Il est proposé de prendre une nouvelle délibération pour ajuster ce poste en le prolongeant jusqu'au 31 décembre 2026 mais sur un temps non-complet de 17h30 hebdomadaire pour les besoins automnal (plantation, feuilles, travaux d'entretien sur les bâtiments…).

Le maire précise que le contrat de l'actuel agent sera donc prolongé pour 17h30 hebdomadaire. Il explique qu'une rencontre a eu lieu en juillet avec la commune de Surin. En effet, Surin recherchait également un agent technique à mi-temps et a auditionné notre agent qui a été retenu. Par conséquent, l'agent bénéficiera d'un temps plein qu'il partagera entre les deux communes. Et le maire de conclure que ce lien permettra un premier rapprochement avec cette commune de Surin.

N° 2026-49 Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0	Le Conseil municipal décide, De créer 1 emploi à temps non complet de 17h30 dans le grade d'adjoint technique territorial relevant de la catégorie hiérarchique C pour exercer les fonctions d'agent technique. D'autoriser monsieur le maire à recruter l'agent contractuel pour faire face à des besoins liés à un accroissement d'activité saisonnier. De charger Monsieur le Maire de la constatation des besoins concernés ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions et de leur profil. La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence. D'indiquer que les crédits correspondants seront inscrits au budget.

3. DEMANDE DE MODIFICATION D'UN ZONAGE DU PLUI

Monsieur le maire explique que Monsieur et Madame Da Costa possèdent actuellement la parcelle référencée ZO 0084 située Le Pérot et relevant de la zone UXc du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi). A l'approbation du PLUi de 2023, le secteur UXc avait été défini comme zone d'activité de proximité, à vocation majoritaire artisanale, puisque Monsieur Da Costa avait déposé un permis de construire pour un hangar professionnel.

Or le projet n'a jamais vu le jour et aujourd'hui les propriétaires sollicitent la modification du PLUi pour modifier la zone UXc - zone d'activité de proximité, à vocation majoritaire artisanale en zone UR - à vocation résidentielle, pour y implanter un nouveau projet résidentiel.

Il est possible de demander une modification du PLUi au service urbanisme de la communauté de communes Val de Gatine (CCVG) par délibération du conseil municipal. Ensuite, la CCVG dispose d'un délai de trois mois à compter de la transmission du projet pour préciser les modalités de la mise à disposition du public. Elle devra ensuite délibérer sur le projet, éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public.

N° 2026-50 Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0	Le Conseil municipal décide, De solliciter une modification du PLUI pour passer la parcelle cadastrée ZO 0084 « Le Pérot » en zonage UR ; De charger le maire d'effectuer la demande auprès du service urbanisme de la communauté de communes Val de Gatine (CCVG).

4. PROJET DE VEGETALISATION DE LA COUR D'ECOLE

Cécile Ziégler rappelle qu'en mai et juin 2026, nous avons connu deux épisodes de canicule faisant monter la température des classes à plus de 30°C et contraignant l'éducation à adapter les horaires de classe. Les prévisions concernant le réchauffement climatique indiquent que nous devrons faire face à des épisodes caniculaires de plus en plus fréquents et intenses à l'avenir et la collectivité doit prendre le confort d'été de ses bâtiments publics et notamment le groupe scolaire.

Lors de la séance du 20 juillet 2026, il a été proposé de végétaliser la cour d'école. Cécile Ziégler s'est renseignée sur le sujet et présente un projet d'adaptation de l'école et de sa cour.

Elle fait tout d'abord un état des lieux du site :

- le sol de la cour imperméabilisé à 100% (enrobé) soit plus de 650m²,
- les ouvertures des bâtiments principalement orientées sud et ouest, forte exposition au soleil,
- peu de végétalisation présence d'un seul arbre (Tilleul),
- aucune protection ou éléments permettant d'apporter de l'ombre dans les bâtiments,

Elle rappelle les bienfaits d'un sol vivant et de l'introduction des végétaux qui créent naturellement des îlots de fraicheur (l'albedo, ombre et évapotranspiration). Et ajoute les atouts pour le bien-être des enfants, un environnement plus naturel soutient l'attention, apaise les tensions et favorise des interactions.

Cécile poursuit sur les solutions qui peuvent être mises en œuvre à court, moyen et long terme tant au niveau de la cours que pour les bâtiments :

- introduction d'espace désimperméabilisés : retrait des revêtements étanches pour laisser l'eau s'infiltrer et mise en place de BRF - Bois Raméal Fragmenté ou copeaux de bois
- protection des ouvertures : pergolas, ombrières, auvents, voilage
- végétalisation : introduction de plantes, arbustes ou arbres, en pleine terre ou en façade
- adaptation des bâtiments : volets, casquettes solaires, ventilateurs, brumisateurs

Elle conclut en expliquant que certaines solutions simples, peuvent être mise en œuvre très rapidement dans le cas où une nouvelle vague de chaleur interviendrait en septembre. Pour la suite, le projet peut se faire après un travail collectif sur le sujet.

Mickael Smith fait plusieurs remarques : ne pas mettre du BRF dans toute la cour, craint que le BRF ne salisse les classes, laisser des espaces bitumés pour que les enfants puissent toujours faire du vélo et pour le sport, il considère que les pergolas sont dangereuses pour la sécurité des enfants.
Il propose de réaliser ce projet progressivement en ne se précipitant pas pour avoir l'appréciation des utilisateurs. Il préconise de commencer seulement autour du tilleul.

Cédric Texier remercie Cécile pour son travail et propose de faire un test de végétalisation sur la partie de la cour qui n'est pas bitumée au niveau du chantier. Patrice Lallier indique qu'il est possible de modifier le marché pour réduire la surface de réfection de l'enrobé et ainsi injecter les économies réalisées dans le traitement de la surface restante. Il est aussi en attente d'un chiffrage pour la dépose d'enrobé.
Il conviendra aussi de laisser du bitume pour les passages des personnes à mobilités réduites.

Le maire propose d'organiser une réunion lundi 7 septembre à 18h00 à l'école, avec les personnes concernées (élus, enseignants et le personnel) pour un premier échange sur le sujet.

Patrice Lallier indique avoir contacter le CAUE qui peut nous aider sur ce dossier.

5. POINT SUR LES COMMISSIONS ET LES AFFAIRES COURANTES

- **Commission travaux, voirie et bâtiments**

Point d'avancement des travaux de l'école : problème avec l'entreprise « sols souples » pour laquelle le choix initial des revêtements de sol n'est plus disponible et délai annoncé pour la semaine 48. Un nouveau choix de couleur a été fait ramenant le délai à la semaine 38. L'architecte recale le planning pour arriver à une date de livraison au 14 octobre. Le reste des interventions des entreprises suit son court normalement.

Devis à valider, reçus vendredi dernier :

Modification gouttière à des fins esthétiques :	185,00 €
Rampe PMR suite élévation des planchers	2891,88 €
Pose regard de visite suite arrachage du câble	195,35 €
Receveur de douche prévu sur plan mais pas dans les descriptifs 566.99 €	566,99 €
Sonde de température radio suite dossier accès subvention	2750,81 €
Modification évier PS MS	195,87 €
Total	**6785,90 €**

Cout global de l'opération Prévu : 951 895,00 €
Estimé à ce jour : 991 435,00 €
Soit : 4% de plus-value

En attente de confirmation pour le prix de de la rampe ;

Reste le réseau téléphonie/informatique à mettre à propre non prévu dans les travaux de base.

Salle des fêtes : le chéneau est défaillant et il y de grosses infiltrations d'eau lors des grosses averses. Nous avons déclaré à nos assurances, un dégât des eaux. L'artisan qui est intervenu en 2024 sur le chéneau va reprendre tout le cheneau à sa charge déclencher sa décennale. Le passage d'un expert sera probablement à programmer.

- **Commission urbanisme, environnement et robustesse territoriale**

Rencontre avec le SPANC/SMEG pour l'assainissement. Des solutions existent pour les propriétés sans terrain sous certaines contraintes avec accord mairie.

- **Commission affaires scolaires et périscolaires et Commission ressources humaines**

Personnel de restauration scolaire :

- Demande de disponibilité pour convenance personnelle accorder au cuisinier.
- Succès du recrutement d'un nouvel agent de restauration qui débute son contrat du 1er/09
- Prolongation de l'arrêt maladie de l'aide cuisine jusqu'au 16/09 date de la fin de son contrat. Un recrutement est lancé pour la remplacer à compter du 1er/11.

Personnel scolaire et périscolaire :

- L'ATSEM des PS-MS est en arrêt depuis le 24/08. Son contrat se terminant le 31 il ne sera pas reconduit pour le moment. Une nouvelle remplaçante arrive le 07/09. Un ancien agent communal à la retraite assure la pré-rentrée jusqu'au 4 et le maire la remercie. Ce qui garantit aux enseignants d'avoir 2 ATSEM.

Cédric Texier confirme que les travaux sur l'organisation, la réduction de postes et de temps de travail permettra une économie de 62h00 de travail par semaine et donc une économie de 50 000 € par an.

- **Commission sécurité et accessibilité**

Report de la réunion pour avancer sur le DUERP (à reprogrammer).

Devis SECO pour remise en état d'un poteau incendie → 2304.94 € le remplacement de la borne, Mickael propose de signer le devis et demandé une intervention en décembre pour régler la facture sur 2027.

6. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Clôture du stade : le riverain mitoyen du stade demande une clôture de séparation, car la haie naturelle a été détruite par une tempête. Les élus devront se prononcer.

Le conseil rappelle que la taille des arbres et des haies des riverains est à leur charge. La commune ne peut intervenir pour le compte des particuliers.

Projet de la maison de soin est toujours en cours de réflexion par les porteurs de projet. Il nous faut les renseigner sur le coût du terrain et de la viabilisation. Des devis vont être demandés pour chiffrer la viabilisation en eau/électricité.

Calendrier des prochains conseils municipaux à 20h30

- 22/09/2026
- 13/10/2026
- 17/11/2026
- 15/12/2026

L'ordre du jour étant épuisé, le maire clôture la séance à 22 h 10.

LISTE DES DELIBERATIONS PRISES SUIVANT L'ORDRE DU JOUR

N° Délib.	Objet Délibération
2026-49	Ouverture de poste non permanent pour accroissement d'activité
2026-50	Demande de modification d'un zonage du PLUI

Fait et délibéré le 31 août 2026 et ont signé le maire et le secrétaire de séance

Le maire,
Cédric TEXIER

La secrétaire de séance
Stéphanie GROSSET